FEUILLETON DE L'ABEILLE.

NOUVELLE-ORLEANS, 16 MAI 1861.

LA RUINE AU DIABLE.

NOUVELLE.

III.

Cependant l'hiver est arrivé. Le congé des officiers aux guides va finir. Encore quelques jours et leur présence à Grandval ne sera plus qu'un souvenir.

Le salon du château, où la famille se trouve réunie, est silencieux et triste. La cour du château est enterrée sous un demi-pied de neige. Sur les grands hêtres défeuillés et blanchis des corbeaux criards cherchent leur gîte pour la nuit. La bise siffle dans les grands sapins à travers le givre dont leurs branches sont chargées.

Maurice regarde alternativement sa sœur et le capitaine, et ne peut s'empêcher de maudire l'indifférence de son ami. Le capitaine se sent mal à l'aise sous le regard de Maurice et ne peut réprimer quelques mouvements d'impatience. Quant à Jeanne, sa belle et douce figure est pâle et mélancolique.

Seul, M. de Grandval semble être impassible au milieu des regrets anticipés qui l'entourent, mais ce n'est pas sans de grands efforts qu'il parvient à s'imposer cette contrainte, car, sous la sérénité qu'il affecte, transparaît par moment une préoccupation qu'il ne peut déguiser tout à fait.

La soirée était déjà fort avancée quand la cloche de la grille sonna tout à coup.

Pour arriver par cette porte, la nuit, il fallait être étranger au château.

—Qui diable peut venir à cette heure? dit M. de Grandval assez surpris.

Bientôt le pas de deux chevaux retentit dans la cour, et quelques instants après un bruit de bottes éperonnées se fit entendre dans le corridor. Quelqu'un frappa à la porte du salon, et à un « Entrez! » prononcé par le maître de céans, un personnage apparut, et, se dirigeant vers M. de Grandval, lui tendit la main et lui souhaita le bonjour.

Le vieillard sourit vivement.

—Vous ici, par cette neige, monsieur le comte! s'écria-t-il. Si c'est une simple visite que vous nous faites, nous devons en être d'autant plus reconnaissants.

—Mais oui, c'est tout bonnement une visite, répondit le comte. Bonsoir, mon enfant, ajouta-t-il en baisant Jeanne au front. Et maintenant messieurs les officiers, quel est celui d'entre vous qui est Maurice?... Mes yeux ne sont plus très bons, et puis il y a bien longtemps que je ne l'ai vu.

—Me voici, monsieur le comte, dit Maurice en le saluant avec déférence.

—Parbleu! mon cher garçon, reprit le comte, bien que nos drapeaux soient différents, je suis fort aise de te voir en si beau chemin!... ces uniformes est très galant!...

Cela dit, la politesse voulait que le comte saluât André à son tour.

—Voici, dit M. de Grandval, je vous présente le capitaine André, un ami de mon fils, capitaine, je vous présente M. le comte de Pyramont, le dernier descendant de la plus noble race de nos montagnes.

Le comte et l'étranger s'examinèrent après un froid salut, car le premier regard qu'ils échangèrent leur avait inspiré tout d'abord une mutuelle antipathie.

Le comte de Pyramont paraissait avoir cinquante et quelques années. On reconnaissait à toutes ses allures ce qu'on appelle un homme de cheval; ses grandes bottes molles étaient soigneusement cirées, et ses éperons d'argent qui ornaient cette chaussure y tenaient par des courroies finement découpées. Il avait posé sur la cheminée ses gants de daim et sa cravache dont les viroles étaient d'or ouvragé, puis il s'était assis au foyer, et, tout en causant, jouait négligemment avec une lourde chaîne de montre, au bout de laquelle pendait une main de baudruche, avec une grosse bague très précieuse par la matière et le travail.

M. de Pyramont portait la tête haute, comme un homme de race [illegible] son corps. Il était bâti, mais [illegible] droit [illegible] de sa taille, [illegible] l'élévation de sa taille, [illegible] et la fermeté de sa démarche [illegible] risque de tourner sa ligne.

—Mon cher Maurice, reprit-il d'un ton amical, je suis arrivé aujourd'hui seulement de [illegible] Pyramont. J'ai su que tu étais venu [illegible] voir, et comme mon régiment [illegible] en même temps que tu partais [illegible] je n'ai pas voulu retarder d'un seul jour la visite que je te dois à mon tour.

—Et je vous remercie deux fois, repondit l'officier.

—De [illegible], c'est trop, repartit le comte, une visite à Grandval est toujours un plaisir pour moi, même [illegible], par déférence pour les opinions de mon vieil ami, je me crois obligé d'y faire des infidélités. Eh! ce cas, je me rabats sur Jeanne, à qui je débite mille fadeurs. C'est ainsi, ce crois, que vous autres les militaires, vous agissez; les compliments qu'on ose adresser aux belles [illegible]. Malgré ailleurs mes opinions sont [illegible] et les vôtres sont si récentes, que nous pourrions nous entendre.

M. de Grandval était de ces gens qui, tout en respectant [illegible] leur bonne foi, leur horreur, cherchent sans cesse à la provoquer.

L'agresseur, cette fois ne trouvant pas d'adversaire qui voulût ramasser le gant, la conversation prit un cours plus pacifique, bien qu'un intervalle de temps [illegible] un tenir son sujet favori.

—On a beau être optimiste, disait-il, il faut bien reconnaître que, depuis la révolution tout va de mal en pis. Les champs sont mieux cultivés, c'est possible, mais la division des propriétés commence à être telle qu'avant peu la plus grande pourra tenir sous un mouchoir de poche. Les paysans, dit-on, sont mieux nourris, mieux vêtus, mieux abrités que ci-devant; cela encore possible, mais ils sont devenus d'une insolence qui dépasse toutes les bornes. C'est à peine si les drôles vous saluent quand vous passez. On est tenté de croire qu'ils attendent que vous preniez l'initiative. Voyez vous les [illegible] nous a empressés de mettre le chapeau à la main devant de pareils rustres! Quant à moi, j'ai pris le parti de ne jamais mettre le pied [illegible] et ces malotrus. C'est ma manière de protester contre le nouveau régime. Bon régime, pardieu! Plus de dévotion, plus de hiérarchie, plus de respect pour rien. Le premier manant venu se croit l'égal de son ancien seigneur, et, pour peu qu'il ait un bout d'écu, il [illegible] autour des reins, il se regarde comme très supérieur, lui toi! Où allons-nous! où allons nous! Et les paysannes donc! Elles vous faisaient de belles révérences en baissant les yeux. Maintenant elles vous regardent effrontément et ne se gênent pas du tout pour vous rire au nez! Ah! quel temps, quel temps!... Heureusement un pareil état de choses ne saurait durer. Louis XVIII viendra réparer le mal, relever l'autel et le trône, restaurer les bonnes mœurs

[illegible] forcer les jeunes et jolies paysannes à vous faire d'humbles révérences comme jadis ajouta en souriant M. de Grandval.

M. de Pyramont ne put s'empêcher de tressaillir [illegible], comme si ces mots, si simples pourtant, éveillaient de pénibles souvenirs dans son cœur.

—Et le droit de chasse? dit André de son ton bref et sardonique. Vous oubliez, monsieur, ce droit en vertu duquel le seigneur pouvait lancer ses meutes et ses chevaux à travers les récoltes des paysans sans leur devoir un sou d'indemnité.

—Et le droit de pigeonnier! Louis XVIII le rétablira-t-il aussi? demanda gaîment Maurice. Ce serait [illegible] en même temps que le [illegible]. Ce serait sagement avisé de sa part. N'est-il pas abominable, en effet, que le paysan [illegible] ait le droit de tirer sur les pigeons [illegible] qui viennent picorer le grain qu'il a ensemencé le champ qui doit nourrir sa famille?

—A tout, ajouta dit M. de Pyramont avec un sourire contraint, j'ai affaire à trop forte partie; je ne suis pas de force à lutter seul contre toute la cavalerie française. Je bats en retraite, ajouta-t-il en se levant. Aussi bien il est temps d'en venir au principal objet de ma visite, à savoir que je vous attends demain au château de Pyramont, vous, mon cher comte, vous, Jeanne, vous, Maurice, et vous aussi, monsieur, continua-t-il en s'adressant au capitaine. Les amis de nos amis sont nos amis, monsieur, comme on disait sous l'ancien régime, qui ne laissait pas d'avoir du bon, quoique vous en pensiez, et j'aime à croire que vous me ferez l'honneur d'accompagner les miens qui sont aussi les vôtres.

M. de Pyramont le salua, serra la main de M. de Grandval, baisa au front la jeune fille comme à son arrivée, et sortit du salon en faisant signe à Maurice de l'accompagner.

Quelques minutes plus tard, le pas de deux chevaux s'éloignait rapidement du château.

Dix heures et demie sonnaient à la pendule et Jeanne se retira dans sa chambre.

Maurice était rentré au salon.

—Décidément, dit-il, André a fait la conquête de M. de Pyramont. J'avais cru d'abord qu'il s'était fort mal vu [illegible]. L'instinct a son [illegible] a fort recommandé de [illegible] que je reconnais [illegible] M. de Pyramont avait une [illegible] de croire qu'il [illegible]. Mais il n'a pas de [illegible] n'a jamais marié.

[illegible] de Grandval, et c'est même une histoire très intéressante que celle des circonstances extraordinaires qui l'ont fait rester garçon.

—En vérité? Et pourrait-on la savoir sans indiscrétion? demanda le capitaine dont la curiosité était vivement excitée au sujet de ce vieux gentilhomme dont le premier aspect lui avait été si peu sympathique.

—Oui, certes, répondit M. de Grandval. Il n'est pas très tard encore et à mon âge on a plus de [illegible] que de dormir. Quant à vous, messieurs, si mon récit vous ennuie, prenez vos bougies, et bonne nuit!

M. de Grandval sonna. Quelques mots d'à part [illegible] firent courir au bûcher la servante, qui à son retour bourra de bois la cheminée.

M. de Grandval attendit qu'elle fût sortie, et il commença son récit en ces termes:

IV

—Voici donc, M. de Grandval au capitaine et à Maurice, qui [illegible] d'avance toute leur attention, voici non pas la biographie complète de M. de Pyramont, mais simplement un des épisodes [illegible] jeunesse ont [illegible] surtout d'abord, capitaine, puisque vous êtes étranger à notre pays, il est nécessaire que je vous apprenne ce qu'était ce qu'une communauté, non pas religieuse mais civile. On entendait par là, dans nos montagnes, une de ces nombreuses familles qui restaient agglomérées, vivant sur le même domaine, chacun contribuant pour sa part au bien-être de tous. Le plus âgé des membres en était le chef, c'était lui qui ordonnait, qui dirigeait et qui répartissait l'abondance commune. Nous pourrions l'appeler [illegible] représentait parfaitement le patriarche des temps primitifs. Ces communautés [illegible] peu à peu une grande importance, grâce au bon ordre, à l'économie et à l'intelligence qui présidaient à leur administration. Ce qui n'avait été d'abord qu'une ferme isolée était devenu hameau, puis devenait [illegible] village. Notre pays possédait beaucoup de ces établissements avant la révolution. Il n'en reste presque plus. Celui dont j'ai à parler est un de ceux qui ont survécu, bien que fort amoindri. Vous pouvez comprendre qu'un pareil genre d'existence devait former une race d'hommes à part, au moral comme au physique. Elle était belle et vigoureuse, honnête et d'une indomptable énergie.

Or, à l'époque de la jeunesse de M. de Pyramont, il y avait dans la communauté en question, située près de Thiers, une si belle fille, qu'on parlait d'elle depuis Roanne jusqu'à Ambert, depuis Vollore jusqu'à Vichy. Les jours de foire à Thiers, on s'extasiait sur son passage et, quand elle revenait à la communauté, il se trouvait sur la route toute une procession de bourgeois pour la voir plus longtemps.

La Grand'Berthe (c'était son nom) gardait ordinairement son troupeau sur le versant de la communauté qui fait face à la Chéprillade, et depuis quelques mois mon étourneau de voisin passait par là pour aller de chez sa mère à la ville, bien que ce chemin l'éloignât d'une lieue. Il s'arrêtait près de la jeune fille pour lui dire de ces billevesées qui, venant d'un homme ayant un château, tournent facilement la tête aux paysannes. Il en arriva, Dieu me pardonne! à garder les moutons avec la Grand'Berthe. La jeune fille surveillait bien de temps en temps la sortie du village par où le chef de sa communauté pouvait paraître et les surprendre ensemble, mais la précaution fut vaine. Un jour le vieillard se montra tout à coup à l'entrée de la prairie. Le paysan se découvrit devant le gentilhomme, et, sans dire un mot, prenant la jeune fille par la main, s'éloigna lentement, marchant d'un pas ferme et digne, comme marchaient probablement les rois bergers des premiers âges.

Ici M. de Grandval interrompit son récit. Il prit la pincette, et, s'en étant servi pour aviver le feu, il dit en souriant:

—Pourriez-vous me dire, mes beaux messieurs, pourquoi la femme, qui reste indifférente quand on lui dit qu'on l'aime, cesse souvent de l'être quand elle peut vous croire indifférent à votre tour? Répondez l'un ou l'autre; vous avez quand-même donner votre avis, n'ayant pas, je le présume, dépensé tout votre temps à l'attaque des places fortes.

—Mais, répliqua le capitaine, en fait de citadelle, du moment qu'on ne l'attaque plus, il me semble qu'elle n'a plus à se défendre.

—Avec un tacticien comme vous, repartit le vieillard, il faut mettre les points sur les i.

—Voyons ces points.

—D'où vient donc que beaucoup de femmes, qui battent en retraite si on les poursuit, s'arrêtent indécises quand la poursuite cesse, et marchent à leur tour en avant si l'on fait quelques pas en arrière?

—Ma foi! je l'ignore, dit Maurice.

—C'est là un des nombreux mystères du cœur féminin, ajouta le capitaine.

—Hé bien! je reprends la suite de mon histoire, dit M. de Grandval. La Grand'Berthe ne sortit plus seule à partir de ce jour, et peu à peu, croyant leur séparation éternelle, M. de Pyramont cessa de songer à elle. Ce fut alors qu'il reçut un message de la jeune fille. Elle se croyait oubliée, elle ne voulait pas l'être. Un mendiant fut l'ambassadeur.

—Je vois Lioudoux entrer en scène, interrompit le pianiste André.

M. de Grandval fit un mouvement.

—Vous vous trompez, répondit-il sérieusement; Lioudoux n'est pas homme à favoriser le déshonneur dans les familles.

—Dans celle-là surtout, ajouta le chevalier.

André examina le père et le fils, qui venaient, à propos de Lioudoux, d'échanger un regard assez triste. N'osant interroger, il se tut, et le vieux gentilhomme continua.

—Par suite de ce message, nos deux amoureux eurent une entrevue dans le jardin de la communauté. Cette entrevue finit par un guet-apens. Comme M. de Pyramont se retirait, avec promesse de retour bien entendu, une troupe d'hommes armés de bâtons se présenta tout à coup devant lui à la porte du jardin.

Une carriole couverte, traînée par des bœufs, partait au même moment de la communauté, et se dirigeait vers Thiers.

Le comte entendit s'échapper de cette voiture des sanglots, et crut reconnaître la voix de la Grand'Berthe qui l'appelait à son secours.

Cette circonstance doubla son courage et ses forces. Tenant ferme en main le gourdin qui ne le quittait jamais dans ses expéditions nocturnes, il fondit sur ses adversaires, et frappa si juste et si dru qu'il parvint à se frayer passage.

Une fois dégagé, au lieu de retourner chez lui, en étourneau qu'il était, il se lança à toutes jambes sur le chemin de Thiers, à la suite de la carriole.

PROSPER VIALON.

(A continuer.)

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés hier

Steamship Texas, Fowler, Indianola et Galveston.
Steamship Mexico, Talbot, Galveston et Indianola.
Navire Ariel, Deanes, Bath.
Navire Da [illegible] Bank, Otten, Liverpool.
Goëlette Zuing, Coling, Mobile.
[illegible], Arnould, Mobile.

Arrivés hier.

Steamship Galveston, Hutchings, Galveston.
Navire [illegible], Lagrange, Calcutta.
American Union, [illegible], Liverpool.

Pour les bateaux, voir l'article.

Au bas du fleuve.

Navire R D S[illegible], Havre.
[illegible], Havre.
Barque Marys, [illegible], de Rio Janeiro.

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 15 mai 1861.

Reçu 131 bœufs du Texas, [illegible]. A vendre au parc: [illegible] 1487 [illegible] 43 vaches [illegible] 236 moutons, 2 veaux [illegible] 130 veaux. [illegible]

Bœufs de l'Ouest, par 100 liv., 1re qualité	9 @	10
do 2e	7 50 @	8 50
du Texas, par tête, 1re qualité	25 00 @	35 00
do 2e	14 00 @	20 00
Veaux	5 00 @	8 00
Moutons 1re qualité	4 00 @	
do inférieurs	2 00 @	3 00
Porcs (de l'Ouest) par 100 livres	5 50 @	7 50
Vaches laitières, par tête, 1re qualité	35 00 @	50 00
do 2e	20 00 @	30 00

J. AVET. P. AVET

AVET, Frères,

GROCERS

Aux blue stores,

Encoignure Bienville et Vieille Levée.

ONT annexé leur nouveau magasin No 17, Front-Levée et 60, Vieille-Levée, à leurs magasins Nos 54, 56, 58, Vieille-Levée, et ils ont constamment en mains un bon stock de groceries aux prix les plus bas.

2janv

FREDERIC AVET,

(Ci-devant de la maison Avet Bros.)

Marchand de Groceries en gros et Commissionnaire,

RUE DE LA VIEILLE LEVEE No 59 entre Conti et Bienville.

Changement de domicile,

Et nouvel établissement.

Le docteur L. DUPERRON, dentiste, fait savoir à ses clients et au public en général, qu'il vient de transporter son cabinet à l'encoignure Royale et Bienville, la maison à côté de celle qu'il habitait précédemment [illegible] rue Bienville No 86.

Résilles! Résilles!

ET COIFFURES DE BALS,

A vendre chez O. LELIEVRE & Co

174, *rue Royale.*

Reçu de Paris par la voie de New York:
6 douzaines Résilles or Solferino, de $5 réduites à $3
6 do do or Magenta, de $10 réduites à $3 50.
15 douzaines Résilles or et velours, de $12, réduites à $4 50.
10 douzaines Résilles soie et chenilles, de $3, réduites à $1 35.
Un magnifique assortiment de Coiffures de Bals, de prix $1, jusqu'à $5.

Modes nouvelles.

EN DEBALLAGE—un joli choix d'articles de modes et nouveautés arrivés de Paris, comprenant tout ce qui constitue l'ornement de la tête des dames, tels que CHAPEAUX SOIE et VELOURS, PLUMES et FLEURS, VELOURS et SOIERIES pour chapeaux, RUBANS, OMBRELLES MARQUISES, BLONDES et DENTELLES, PARURES POUR BAL, Do pour mariées, VOILETTES, GUIPURE, &c., &c., TULLES ILLUSIONS, CREPES et TARLATANES, RESILLES EN FILET avec jais, GANTS DE PEAU ET DE SOIE, MANCHETTES TRICOTTEES, BRODERIES, MANTEAUX pour dames et fillettes, CASQUETTES pour garçons et cadets.

Aussi—Un assortiment complet de CHAPEAUX DE PAILLE pour dames, fillettes et enfants, ainsi que toutes les fournitures pour modistes, à vendre à des prix modérés, par J. DERBES JR.

MAGASIN JACKSON,

Encoignure Ste Anne & Chartres.

DESIRANT réaliser notre immense assortiment de marchandises de toutes sortes, nous offrons à notre clientèle et au public en général toutes nos marchandises au prix d'importation, telles que: [illegible]

Gants et Mitaines noir. [illegible] Valenciennes, Broderies. Jaconat, Organdi et Mousseline imprimée, [illegible]

16 avril TURCOTTE & BLANCAND.

TABAC DU MEXIQUE.

22 BALLES "Wrappers," 5 do "Fillers."

A vendre par J. J. TARDOS, 43 Vieille Levée.

PEAUX [illegible] QUEYROUZE & LANOSDORFF, 8 et 14 St Louis.

VINS—100 barriques vin rouge, [illegible] En débarquement du navire Stephen Baldwin, de Bordeaux, à vendre par [illegible]

5000 bouteilles huile de foie de morue, de Hogg.

[illegible]

A vendre en gros et en détail, à des prix très modérés, au grand dépôt du Sud, encoignure des rues Royale et Ste Anne.

LOUIS CASTEL.

DIVERS—en magasin, [illegible] Cotes, pour familles, 40 barriques du vieux St Emilion [illegible] 8 caisses vin St Emilion, Margaux et St Estèphe, supérieur, 125 caisses vin blanc Sauterne, [illegible] absinthe Pernod & Lecoultre, [illegible]

A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 71 Vieille Levée.

DAMEJEANNES—[illegible] E. J. HART & CO.

EN débarquement du navire John Wallis, arrivé de Bordeaux, [illegible] X. LAMBERT.

250 FRUITS [illegible] M. TURPIN.

TABAC du Mexique, [illegible] E. TROISGROS.

RIVIERE ROUGE.

Jour de départ JEUDI, 16 courant, à 5 h. P. M. POUR JEFFERSON, Smithland, Benton, Port Caddo, Swansons Landing, Alain, Shreveport, Grand Bayou, Campté, Grand Ecore, Alexandria, Normans, Barbin's et tous les ports intermédiaires, le bateau entièrement neuf et fin marcheur, COMET, capitaine W. V. Harrell, par ira comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. J. G. ARNOLD, agent pour les annonces.

Partant vendredi 24 mai, à 5 heures P. M.

Arrangement pour l'été.

Ligne de paquebots de Memphis et de la Nlle Orléans, portant régulièrement la malle des Etats Unis, en été—Le bateau à vapeur de première classe, ALONZO CHILD, capitaine D. E. de Haven, partira pour Memphis et les Bends, et est prêt à recevoir du fret. Il fera les trajets comme d'habitude. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. J. G. ARNOLD, agent des annonces.

Cette ligne se relie à Memphis avec le chemin de fer de Memphis et Charleston, et de beaux bateaux pour St Louis et Louisville.

Jour de départ, SAMEDI 18 mai à 5 h. P. M. Pour Grand Ecore, Natchitoches Tiger Island, St-Maurice Taverow Montgomery, Durand's Buxtons Pembouchure de Caire River, Cotile, Alexandria, Norman's, Barbin's et tous les ports intermédiaires. Le RAPIDES, fin marcheur, capt. J. C. Dowty, C. J. Barstow, commis, partira le 18 courant pour les susdits ports. Pour fret, s'adresser à bord. J. G. ARNOLD, Agent pour les annonces.

Paquebot régulier entre la Nouvelle-Orléans et les Opelousas.

Départs tous les MERCREDIS et SAMEDIS. Le beau bateau à vapeur MINNA SIMMS, capitaine G. E. Loualtier, partira tous les mercredis à 5 heures de l'après-midi, prenant du fret pour Old River, Simmsport et tous les points intermédiaires sur l'Atchafalaya.

Le beau et rapide steamer ANNA PERRET, capitaine James Capps, partira tous les samedis à 5 heures, prenant du fret pour les ports ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou aux soussignés, agents desdits bateaux. QUEYROUSE & LANOSDORFF, 3 et 4 rue St-Louis. J. G. ARNOLD, Agent pour les annonces.

Partant tous les jeudis à 5 h. P. M.

LIGNE hebdomadaire de la malle des Etats-Unis pour Vicksburg.—Le magnifique paquebot à vapeur de la malle GEN J. A. QUITMAN, capitaine J. M. WHITE, partira pour Carrolls Landing, Ashton, Pilcher's Point, Skipwith, Lee Providence, Goodrich Landing, Milliken's Bend, Davis Bend, Warrenton, New Carthage, Grand Gulf, St-Joseph, Rodney, Waterproof, Natchez, Fort Adams, confluent de la Rivière Rouge, Tunica, Morganza, Pointe-Coupée, Bayou Sara, Port Hudson, Baton-Rouge, Plaquemines, Donaldsonville et toutes les stations intermédiaires comme ci-dessus. J. G. ARNOLD, agent pour les annonces.

On prend le fret pour toutes les stations sur le Sunflower et le Yazoo, qui est réembarqué sur de plus petits bateaux.

PARTANT PROCHAINEMENT.

LE paquebot régulier, HOMER, partira comme ci-dessus pour Jefferson, Smithland, Benton, Port Caddo, Swans Albany, Shreveport, Grand Bayou, Campté, Grand Ecore, Alexandria, Normans, Barbin's et tous les points intermédiaires sur la Rivière Rouge. Il est commandé par le capitaine bien connu, J. W. PARSONS, avec E V LOVEY comme attaché au bureau. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. J. G. ARNOLD, agent pour les annonces.

POUR LA HAVANE.

Jour de départ, DIMANCHE, 19 du courant, à 8 heures A. M. Le beau steamer anglais GENERAL MIRAMON, capt. Goddin, partira de son wharf au pied de la rue St-Joseph, 1er District. Pour fret ou passage (beaux aménagements), s'adresser à J. ACEBO, et A. COSTA, Rue de la Douane No 16.

Les passagers pour l'Europe auront le choix de trois malles différentes pour faire le voyage.

Jour de départ, DIMANCHE 19 mai, à 8 heures A. M.

Pour Galveston, INDIANOLA ET LAVACA—Ligne de la malle des Etats-Unis. Nlle-Orléans et Texas—[illegible] steamship AUSTIN, neuf et en fer, commandé par D. Smith, partira le 19 courant avec la malle des Etats-Unis, et de [illegible] wharf de Lavaca, sa prix de $5 et [illegible]. Pour fret ou passage (excellents emménagements, chambres) s'adresser à bord, au pied de la rue [illegible] ou à I. C. HARRIS, directeur, Rue du Camp, No 57.

Pour Galveston et la Baie de Matagorda.

Jour de départ, JEUDI, 16 MAI, à huit heures A. M. POUR GALVESTON ET LA BAIE DE MATAGORDA—Ligne de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans et le Texas. Le steamship MEXICO, capitaine W. H. Talbot, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage (excellents emménagements), s'adresser à bord, ou à I. C. HARRIS, directeur, rue du Camp No 57.

ATTAKAPAS.

Partira JEUDI, 16 mai à 5 heures P. M.

Attakapas via Plaquemines.

POUR ATTAKAPAS—Le joli, rapide et léger steamer PICAYUNE No 3, capitaine H. M. Broad, est actuellement prêt à recevoir du fret pour St Martinsville, New Iberia, [illegible] Franklin, Charenton, Pattersonville [illegible] Bayou Teche et tous les points intermédiaires [illegible].

Pour St-Marc et Port-au-Prince (Hayti)

JOUR DE DEPART 20 MAI 1861. La belle barque LAURA, bien voilière, capitaine Pierre, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira le 20 mai. Pour reste de fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à GEO. W. HYNSON & Co.

POUR LE HAVRE—Le navire américain ASSYRIA, de première classe, capt. Dunn, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 500 balles de coton, s'adresser à CAMMACK & CONVERSE, Rue Carondelet, No 35.

POUR LE HAVRE—Le navire [illegible] BERG, de première classe, capitaine Weeks, prendra chargement et partira incessamment. Pour reste de fret, s'adresser à BAXTER, LOVELL & Co.

POUR BORDEAUX.

LE beau navire CONGRESS, bon voilier et de première classe, capitaine M. Watson, partira le 20 mai. Pour passage seulement (excellents aménagements), s'adresser au [illegible], ou à [illegible].

EN magasin et à vendre par les soussignés—vins—50 barriques Vin rouge Bergasse, 50 do [illegible] 25 barriques vin rouge pour famille, 1500 caisses vin rouge St Julien, St Estèphe, Ch. Latour, [illegible] absinthe, vermouth Noilly, Prat & Co, [illegible] Liqueurs, [illegible] Salaisons, [illegible] Huile, [illegible] Anchois, [illegible] Parfumerie, [illegible] Savon [illegible] Conserves [illegible] PAUL JUGE & FASSY, 27, rue St Louis.

A L'ENTREPOT—100 paniers huile, 75 caisses moutarde, 100 caisses vermouth, [illegible] A vendre par PAUL JUGE & FASSY, 27, rue St-Louis.

TRUFFES et Pâtés truffés—[illegible] du Perigord; [illegible] A vendre par S. D. GRATIAA & Co.

CIGARES de la Havane—les soussignés ont constamment en magasin un fort stock, bien choisi, de cigares de la Havane qu'ils importent directement. Ces cigares sont des premières marques, telles que Retiro, Globo, Gutieres, Meridiana, Cervantes, American Flag, Black Warrior, Intimidad, Rosa del Rejacal, Venecianas, Emperatriz Eugenia, Flor de Folgueras, Aurora, Washington. A vendre par CABALLERO & BASCALDO, rue Vieille Levée, 48, entre Douane et Bienville.

EAU-DE-VIE— 20 1/4 pipes Edouard Simon, Cognac 1815; 20 1/8 " Henry Jacques 1825; Jean Hiss, 4me preuve. A vendre par E. BORDELOIS, 21 rue Conti.

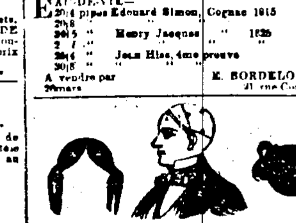

Jean Augé,

Rue de Chartres, No 63, encoignure Bienville,

INFORME le public et sa nombreuse clientèle, qu'il vient de déballer un grand assortiment de marchandises du meilleur goût, choisi par Madame Augé à Paris et à Londres, dans les premières maisons, se composant des articles suivants: Cheveux de toutes nuances et de toutes longueurs, Perruques, nattes, bandeaux, nattes sur peignes [illegible] Un assortiment complet de peignes à chignon écaille [illegible] Peignes à rattaper écaille et ivoire. Parures en cheveux, nouveau modèle. Bijouterie en écaille incrustée en jais et acier [haute nouveauté]. Un grand choix d'éventails, riches et ordinaires, jusqu'à 50 la pièce. Coiffures du dernier genre pour bals et soirées. Gants Jouvin et de Suède assortis, pour femmes, hommes et fillettes. Objets de fantaisie pour étrennes. Parfumerie des premières maisons de Londres et Paris. [illegible] Les leçons de coiffures seront données et exécutées par une des premières coiffeuses de France que M. Augé a fait venir à cet effet. Un salon est exprès [illegible] pour la coiffure des dames; et un autre, au premier, pour les messieurs.

MADAME THIERRY,

au coin du Chemin du Bayou et Derbigny—S'adresser dans le jardin.

Ayant une grande variété de fleurs fines prendra les commandes de bouquets pour mariages et fêtes, expédiera pour la campagne. Vendra aussi un superbe assortiment de rosiers, dahlias, jasmins, arbustes à des prix réduits. [illegible]

CHAMPIGNONS—15 caisses 100 1/2 boîtes champignons Salles, Delon; 15 caisses 100 1/2 boîtes petits pois; 10 caisses 100 1/2 boîtes macédoines; 2 caisses 100 1/2 boîtes saucisses truffées. A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr, 38 Vieille Levée.

EN magasin—5 caisses petits assortis, Mereté & Delaux, 5 do Pellier, 5 do saucissons truffés, 5 do saindoux, à vendre à une très grande réduction par M. A. CALONONE, 206 et 207 rue Royale, encoignure Dumaine.

MORUE! MORUE!—300 caisses morue de choix en bon état. 20 1/4 tambours morue, en magasin et à vendre par FRED. AVET, Rue Vieille Levée, Nos 59 et 61, entre Conti et Bienville.

TAMBOURY & CO,

Marchands commissionnaires en général,

—IMPORTATEURS DE—

Vins, eaux-de-vie, liqueurs, sardines, huiles, &c. Dépôt de Château de Portets, [illegible], Margaux, d'Arche, Guiraud, &c. **No 87, rue Royale,** Entre Conti et St. Louis.

SERRURES françaises—[illegible] D. TURPIN 38, rue Vieille Levée.

C. A. BARRIERE & FRERE,

130, rue du Canal, *Bâtisses Touro.*

VIENNENT de recevoir par les derniers arrivages d'Europe leur assortiment de marchandises de printemps, comprenant—ORGANDIES IMPRIMEES RICHES, JACONAT, PERCALES, PIQUE, GRENADINES. Des genres les plus récents et les plus recherchés. TOILES d'Irlande et Française pour chemises, à draps, damassées et ouvrées. NAPPES et SERVIETTES damassées. RIDEAUX mousseline et bobinet. GRAND ASSORTIMENT D'ARTICLES DE MENAGE. ASSORTIMENT COMPLET DE BONNETTERIE ANGLAISE.

—Aussi:—

Marchandises pour Habitations

KENTUCKY JEANS, LINSEY, LOWELL, ETOFFES rayées, Des meilleures fabriques du Sud. COUVERTURES FRANÇAISE et ANGLAISE, &c., &c.

Qu'ils vendent à aussi bas prix, que les mêmes marchandises peuvent être vendues dans les autres maisons. Ils invitent respectueusement les acheteurs à venir examiner leur stock.

SALSEPAREILLE D'AYER,

Remède composé, qui par notre travail est devenu l'altératif le plus parfait que l'on puisse obtenir. C'est un extrait concentré de Salsepareille Para, combiné de telle sorte avec d'autres substances d'une force altérative encore plus grande qu'il produit un antidote efficace pour les maladies susceptibles de guérison par la Salsepareille. [illegible]

Scrofules et Maladies scrofuleuses, Eruptions et Maladies éruptives, Ulcères, Pustules, Boutons, Tumeurs, Catarrhe, Teigne, Syphilis et Affections syphilitiques, Maladies mercurielles, Hydropisie, Névralgie ou Tic douloureux, Débilité, Dyspepsie et Indigestion, Erésipèle, Rose ou Feu de Saint-Antoine, et enfin tous les genres de maladies provenant de l'impureté du sang.

[illegible]

Dr. J. C. AYER & Co.,

LOWELL, Mass.

PRIX—$1 la bouteille; six bouteilles pour $5.

LE CHERRY PECTORAL D'AYER s'est fait une telle réputation pour la guérison de toutes les maladies de Gorge et de Poumons [illegible]

PILULES CATHARTIQUES D'AYER, pour la guérison de la **Jaunisse, Dyspepsie, Indigestion, Dyssenterie, Estomac chargé, Erésipèle, Maux de tête, Hémoroïde, Rhumatisme, Eruptions et Maladies de la peau, Maladies du foie, Hydropisie, Dartres, tumeurs et Chaleurs, Vers, Goutte, Névralgie,** purifiant le sang et ayant la forme de pilules à prendre en mangeant.

PRIX—25 cents la boîte; cinq boîtes pour $1.

[illegible] J. WRIGHT & CO., 21 et 151, rue de Chartres.

B. ANTOGNINI & E. RICHARD

15, RUE CONTI,

Fabricants de Billards en ardoises

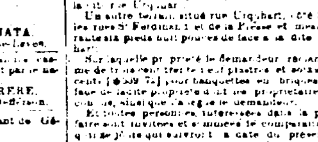

[illegible] Les [illegible] BANDES DE BILLARDS des fabricants du Nord. [illegible]

Mme ALLUARD, Somnambule,

No 331, Bourbon, entre Ursulines et Hopital,

SE charge spécialement du traitement extraordinaire des maladies Nerveuses, Epilepsie, [illegible] Catarrhe pulmonaire, Asthme, [illegible]

Avis aux médecins et aux familles

NOUVEAUX APPAREILS vaporifères perfectionnés du Dr LEFEBVRE, [illegible]

ARMES.

5 caisses fusils doubles, 10 carabines Monte-Christo, 15 pistolets do, 15 do à 4 et 6 coups. A vendre par ETERNOD & PIAGET, 46 rue de Chartres.

Mousse.

QUINZE balles en magasin et à vendre par QUEYROUZE & LANOSDORFF, 8 et 14, rue St-Louis.

EN magasin et à vendre par M. A. CALONONE—5 barils huile de charbon [illegible]

PETITS POIS—[illegible] HENRY VALETON & CO, 27, 2 et 3 rue Bienville.

CONSERVATION DE LA VUE.

M. C. DUHAMEL, opticien, rue de Chartres, 46, prévient les personnes dont la vue est mauvaise, qu'il vient de recevoir un nouvel envoi de ses verres cylindriques brevetés. [illegible] M. Duhamel tient à la disposition des personnes qui désireraient recevoir des explications sur la construction de ses nouveaux verres des modèles qui rendront sensibles tous les avantages de cette invention.

Fromages de Hollande, &c.

CENT caisses croûtes rouges, 10 boucauts gruyère Suisse, 20 meules Parmesan, en débarquement et à vendre par LANATA Frères, 9 et 11, rue Jefferson.

RAISINS de Malaga—500 boîtes raisins NR, 500 demi boîtes do do, 500 quart boîtes do do. A vendre en douane ou droits payés par CUSACHS & OGDEN, encoignure Royale et St Philippe.

AVIS

Aux amateurs de vins de Bourgogne.

SEULS agents de la compagnie des Grands vins de Bourgogne pour l'Etat de la Louisiane, nous avons l'honneur de les informer que les clos de ROMANEE CONTI, CLOS-VOUGEOT, CHAMBERTIN, et autres ne peuvent être authentiques et le bouchon des bouteilles n'est revêtu sur ses parties latérales de la marque à feu de la Compagnie des Grands vins. [illegible] SEUL PROPRIETAIRE de ce VIGNOBLE [illegible]

Nouvelle Orléans, 10 septembre 1860. LAFFITTE & DEFFARGE, No 135, rue Royale.

CONSERVES pour la marine—[illegible] T. BAILLY BLANCHARD Jr., 38, Vieille Levée.

Laine. Laine.

VINGT mille livres laine du Mexique, en magasin et à vendre par FREAU & COUTURIE, 31 et 33, rue Gravier.

MUSIQUE,

Maison T. E. Benoit, SOURDES & CHASSAIGNAC Successeurs.

MUSIQUE NOUVELLE!!!

GRAND ASSORTIMENT

Toutes les nouveautés! LE PARDON! FAUST! HERCULANUM. ORGUES A MANIVELLE.

FLANDRY & CHARPAUX

DEPOT DES PIANOS DE PLEYEL

Et d'autres facteurs en réputation à Paris. Ventes à des conditions libérales à l'Institution Charpaux, Chemin du Bayou, entre les rues Claiborne et Derbigny.

MUSIQUE

A. ELIE, *Rue Royale, No 66.*

PIANOS de HERZ et de PLEYEL,

AGENT de la maison de Herz, décoré de la médaille d'honneur à l'Exposition Universelle. Seul agent des INSTRUMENTS DE SAX. HARMONIUMS ET ORGUES A MANIVELLE. FOURNITURES ET CORDES DE PREMIER CHOIX.

Cognac, vins, liqueurs, &c.

CINQ quarts et 20 huitièmes cognac, champagne Vedrenne, propriétors, 1855; [illegible] huitièmes, do do 1857; 20 do 20 do do 1858; 25 do 20 do do 1859; 50 do cognac Goldenburg, 1830, et 17 do do 1805; 25 do et 20 huitièmes cognac, Gautier Frères, 1849; 10 huitièmes cognac, Gautier Frères, 1821; 40 quarts cognac fine champagne 1825 Larronde Frères; 40 huitièmes do vieux Larronde Frères; 30 do do Otard Dupuy, Larronde Frères; 30 do et 20 quarts eau-de-vie de La Rochelle, Alexandre Seignette;

10 barriques vin rouge Montferrand, et 10 do do Queyfies; 12 do do Margaux 1858, et 10 do St-Julien; 10 do do St-Emilion, et 30 do Côtes-de-Bourg; 10 do do St-Estèphe; 20 do vin blanc Sauternes, 1858 et 10 1/2 do do do; 10 do do do et 14 demi do do 24 1/2 do do La-fite, Latour, Rue Mouton, Ht-Brion, Larose, Eargaux, Léoville; 500 caisses 12 btles vin rouge, Lafite, Latour, &c., à l'émeri;

50	do	do	Margaux Larronde Frères;
60	do	do	Château Latour do
50	do	do	Larose do
100	do 24 1/2	do	Haut Brion do
50	do 12	do	Cantenac do
50	do 12	do	St-Julien, Liou's Brand;
25	do	do	Barsac;
25	do	do	Chambertin;
25	do	do	Clos Vougeot;
25	do	do	Bourgogne;
25	do	do	Château Lafite;
25	do	do	Rauzan;
30	do	do	Margaux;
25	do	do	Léoville;
3	do	do	élixir de Raspail;
1	do 24 1/2	do	

200 caisses 12 bout. vin blanc, Chateau Yquem; 100 do do Sauternes; 500 do do Haut Sauternes; paniers 12 bout. Champagne, Crème de Bouzy; 50 do 24 1/2 do; 100 do 12 do Royal Hunter; 100 do 24 1/2 do; 40 do 12 do Fleur de Bouzy; 25 do 24 1/2 do; 300 do 12 ordinaire; 79 caisses 48 4, 25 do, 24 1/2 et 25 dito 12 bouteilles champagne, Lemaître; 10 caisses 12 bouteilles anisette, 25 dito 25 paniers chaque dito; 50 caisses 12 bouteilles liqueurs assorties; 10 do do Crème de vanille; 5 do 24 1/2 boîtes truffes, 5 do 50 1/2 do de; 30 do 12 paniers prunes grand format; 25 do do petit do; [illegible] bouchons à damejeannes grands; [illegible] petits; [illegible] bouchons No 7; [illegible] courts pointus; [illegible] réguliers fins; [illegible] à demi bouteilles sous les cels de la douane, à vendre par VOR. MAIGNAN, 17 rue St Louis.

EAUX-DE-VIE DE COGNAC.—5 demi-pipes J. Faure & Co, 1848 pâle. 10 quart pipes J. Faure & Co, 1839 pâle et foncé, 15 A. Brillouet 1856 pâle, [illegible] Otard Dupuy & Co, 1837, [illegible] V. Leroy fine champagne 1847, Louis Le Berton cognac supérieur 1805, [illegible] champagne 1825, [illegible] 1785.

EAUX-DE-VIE ROCHELLE.—5 demi-pipes Pellevoisin, [illegible] 10 quarts Pellevoisin fine preuve pâle, [illegible] G. V. Bernard 1re preuve pâle et foncé, [illegible] Henry Mounier "Comète" 4e preuve [illegible]. A vendre par T. BAILLY BLANCHARD, 38 Vieille Levée.

MAISON J. J. ALBERT,

33, rue de Chartres 33,

Chapellerie Fashionable.

Articles Civils et Militaires.

Importation directe de France.

LE soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages du Havre, l'assortiment le plus varié et le plus beau qui ait encore été importé, savoir: [illegible]

Il fait sur commande et à la mesure exacte de la tête, Kepys pour militaires de tout grade, et tels que les portent les différents régiments de la garde Impériale de France.

[illegible] LES MARCHANDS DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE trouveront toujours chez lui l'assortiment le plus vaste de chapeaux et casquettes à des prix modérés.

—EN DRAWBACK—

Chapeaux à ailes gris pour l'exportation, en caisses et par douzaines. J. J. ALBERT, 33, rue de Chartres.

MAISON DREZ,

CHAPELLERIE FRANÇAISE

Articles Civils et Militaires, 61, *rue de Chartres.*

Kepys militaires de tous grades, faits sur ordre et à la mesure exacte de la tête, prise par le conformateur.

Chapeaux de soie de tous genres, adhérents, remarquables par leur légèreté; Castors noirs, superfins; Souples, hommes et enfants de tous genres, Mauresques, Victoria, Thrown, Mcnlow, castors bruns et gris, Crickets master pieces; Chapeaux souples, Malakoffs noirs et bruns; Magenta et Adalbert, articles nouveaux; Amazones de tous genres; Spécialités pour enfants, Andalous et Tudors en soie, feutres gris et noirs ornés velours et plumes, des genres les plus nouveaux, sortant des meilleures manufactures de Paris; Casquettes drap et velours pour hommes et enfants, pour voyages, en soie très légères pour bureaux. Outre son importation directe de chapeaux de soie, tous de qualités supérieures, la maison Drez étant pourvue d'employés de premier ordre, ayant longtemps exercé dans les principales maisons de Paris est toujours prête à faire sur ordre, tout genre de chapeaux que peut désirer sa clientèle et dans le plus prompt délai.

LOUIS DUFAU, avocat,

Rue St Louis, entre les rues Royale et Bourbon

CORAIL ET BIJOUX

A PRIX REDUITS.

M. P. N. RIVERA, encoignure Royale et St-Pierre, vient de recevoir d'Italie un grand choix d'articles en CORAIL destinés à soulager de la migraine et des douleurs qui proviennent de la trop grande abondance et de l'acreté du sang. Il a également reçu un magnifique assortiment de JOUX FINS, d'ARTICLES D'ORFEVRERIE en tous genres, de montres de prix, de DIAMANTS, etc. Afin d'écouler rapidement son stock, M. Rivera a opéré une très forte réduction dans ses prix. Il invite le public à visiter son magasin.

HOPITAL HAYES

Ci-devant Hopital LUZENBERG.

POUR toutes les maladies, pour les opérations chirurgicales et les accouchements. L'emplacement (RUE DES CHAMPS ELYSEES) en est admirable. Mis sur le pied d'une Maison de Santé, l'établissement joint aux attentions du chef sol les avantages d'un Hôpital. Il a des chambres spéciales pour les maux d'yeux.

—*Conditions*—

Salles	$1,00 par jour.
Salles particulières	2,00 "
Chambres particulières	3,00 "
Esclaves	1,00 "

On exige, à l'entrée du malade, un dépôt pour dix jours ou des références.

Les personnes qui désireraient se faire traiter sont priés de s'adresser à l'Hôpital ou au bureau du Dr. Hayes, rue Bourbon, No 14.

L'AMER-VIN IMPERIAL

Du Dr J. Bovee Dods,

Est fait avec un vin pur qui a deux fois la force ordinaire des autres vins et n'est importé que par une seule maison des Etats-Unis. Il entre les racines suivantes: sceau de Salomon, du spicenard; de la consoude, des fleurs de camomille, de la [illegible], de l'écorce de mûrier sauvage et du bay berry.

Nous défions

LE MONDE

D'EN PRODUIRE

UN EGAL!!

Nous ne prétendons pas avoir découvert des racines "connues seulement des Indiens de l'Amérique du Sud", "et qui peuvent guérir toutes les maladies auxquelles l'homme est sujet", mais nous croyons présenter au public une préparation que tout médecin capable approuvera et recommandera comme remède pour le

Commencement de consomption,

La faiblesse des poumons, l'indigestion, la dyspepsie, les affections nerveuses, la paralysie, les hémorroïdes, les maladies particulières aux dames, la faiblesse qui exige toujours un tonique. Cet amer est sans contredit

Ce qu'il y a de mieux!

C'est un précieux remède pour les maux de gorge, si commun parmi les membres du clergé.

Pour les personnes âgées et infirmes, pour celles qui ont une constitution faible, pour les ministres de l'Evangile, les avocats, les orateurs, les teneurs de livres, les tailleurs, les couturières, les étudiants, les artistes et tous ceux qui mènent une vie sédentaire, c'est une excellente préparation.

C'est une boisson saine et d'un goût délicieux, produisant le même effet agréable que de l'eau-de-vie ou du vin, sans enivrer. Les personnes qui se sont adonnées aux liqueurs fortes et voudraient s'en abstenir, ne sauraient rien prendre de mieux. L'AMER DE DODS ne renferment pas les poisons que renferment les vins et les liqueurs dont le pays est inondé.

Non seulement l'AMER DE DODS GUERIT de la maladie, mais il la PREVIENT. Il devrait être chez tous ceux qui habitent un pays où l'eau est mauvaise et où sévissent les fièvres ou frissons. On peut le donner sans crainte aux enfants et aux petits enfants.

Les médecins, les membres du clergé, les orateurs qui prêchent la tempérance devraient aider à la circulation de cet amer et chasser ainsi la maladie et l'ivrognerie.

CHARLES WIDDIFIELD & Co,

Propriétaires,

No 78, Williams street, New-York.

A vendre par tous les droguistes.

Agence pour la vente en gros et au détail, dans l'Etat de la Géorgie, PLUMB & LEITNER, à Augusta, Georgie.

A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & CO, 21 et 151, rue de Chartres.

ARRIVE en débarquement du navire Iola Wyllie, arrivé de Bordeaux—38 barriques vin rouge St Emilion, 40 do do St-Julien, 60 do do bon ordinaire, 100 do do Côte Fronsac, 40 do do blanc Haut-Sauterne, 8 futailles eau-de-vie, fine Champagne. Par J. M. CURIEN, 25, rue Toulouse.

Chemin de Fer Pontchartrain.

Arrangements pour le printemps

POUR le lac, aller et retour, (le même jour) vingt-cinq cents.

Achetez les billets au bureau, au-dessous du dépôt.

—DEPART DES CHARS—

—DE LA VILLE—				—DU LAC—			
4 1/2 h. A. M.	char à cheval.			6 h. A. M.	convoi à vapeur.		
6 1/2 do do	convoi à vapeur.			7 do do	do		
7 1/2 do do	do			8 do do	do		
9 do do	do			9 1/2 do do	do		
10 1/2 do do	do			11 1/2 do do	do		
Midi	do			1 heure P. M.	do		
2 heures P. M.	do			2 1/2 do do	do		
3 1/2 do (malle)	do			4 do do	do		
4 1/2 h. P. M.	do			5 do do	do		
5 1/2 do do	do			6 do do	do		
6 1/2 do do	do			7 do do	do		
7 1/2 do do	do			8 do do	do		
8 1/2 do do	do			9 1/2 do do	char à cheval.		

Voyages extra ou spéciaux, pendant la nuit (s'adresser au conducteur) prix....$3

Le convoi à vapeur s'arrêtera à la station de Gentilly, quand on le désirera, excepté dans les voyages de la malle.

Des omnibus partent toutes les cinq minutes de la rue du Canal pour le dépôt.

G. PANDELY, Surintendant.

Grand Chemin de Fer de la Nouvelle Orléans, de Jackson et du Nord.

DEUX convois pour passagers partent tous les jours du dépôt, à l'encoignure des rues Calliope et Magnolia,—le convoi de la malle à 7 30 A. M. et le convoi Express à 7 h P. M. La voie se relie avec toutes celles du Nord et de l'Est, et l'on vend des tickets pour toutes les principales villes du Nord, de l'Est et de l'Ouest. Temps pour aller à New-York, trois jours et 16 heures; prix, $48.—Pour plus de détails, s'adresser au General Ticket Office, rue du Camp No 118.

Le fret est reçu au dépôt, au pied de la rue Calliope, jusqu'à 3 h. 30 P. M., tous les jours, les dimanches exceptés. La Compagnie n'est pas responsable des pertes occasionnées par l'incendie.

Le convoi d'excursion à Magnolia part le SAMEDI à 4 heures P. M. T. S. WILLIAMS.

PAULIN DUREL,

Marchand d'articles de Bureaux, Imprimeur et Relieur,

37.......RUE DE CHARTRES......37

DONNE avis à ses nombreux clients et au public en général, qu'il vient de recevoir par le steamer *Star of the West*, de New-York, les articles suivants: Boîtes de banque, article extra, très épais, Presses à copier les lettres, nouveau genre, Ardoises métalliques, article nouveau pour les écoles, bureaux, banques, etc., Pupitres de voyage, Porte-folios do un grand assortiment, Presses à copier pour voyageurs, Encriers de voyage, un grand assortiment, Coffre-forte préparé, très utile dans les bureaux et dans les familles. Balances pour les monnaies américaines et lettres, Plumes d'or, un bel assortiment, CANIFS DE ROGERS ET DE CROOKES, et beaucoup d'autres articles, trop nombreux pour être détaillés.

Ces articles seront vendus au plus bas prix du marché par PAULIN DUREL.

GRAISSE—100 barils et tierçons feuille prime; 50 barillets. A vendre par GABRIEL PASCAL, Rue Vieille Levée, No 77.

SUCRE DE LA HAVANE—[illegible] caisses sucre blanc et jaune, [illegible] en débarquement du brick A. A. Chapman, arrivé de la Havane, à vendre par S PLASSAN, Rue Vieille Levée, Nos 38 et 40.

AMANDES, NOIX, &c.—50 sacs amandes, coques tendres, [illegible] noix, en débarquement de la barque sarde [illegible], de Palerme, et à vendre par PIAGGIO & VIOSCA Jr., Nos 62 & 64 rue Vieille Levée.

Aux amateurs de pêche.

NOUS avons reçu notre assortiment complet d'articles de pêche, et nous appelons l'attention des marchands de la campagne et de la ville, ainsi que les amateurs à examiner nos articles suivants:

HAMEÇONS VERITABLES LIMERICK pour poissons rouges, pour casse-burgots, pour truites, pour grosbords, pour sappas. 10,000 yardes lignes en soie tordue, 10,000 " pitre, assorti, 10,000 " [illegible], 20 grosses lignes en coton, assorties, 100 " chauvre do. Aussi—Cannes à pêcher, de toutes les dimensions, ainsi que toutes les [illegible]. A vendre à bon marché par ROUSSET & VOORHIES, No 38 rue de Chartres.

MACARONI et Vermicelle—[illegible] Italie assorties en débarquement du Lavinia Mount Vernon, de Gênes, à vendre par PIAGGIO & VIOSCA JR, Nos 62 et 64 Vieille Levée.

HUILE—[illegible] PIAGGIO & VIOSCA Jr.

RAISINS—[illegible] PIAGGIO & VIOSCA Jr.

AMANDES—[illegible] F. SANCHO, No 29 Vieille Levée.

VINS—[illegible] F. SANCHO, No 29.

ANIS—[illegible] F. SANCHO, No 29 Vieille Levée.

BITTERS des Antilles—[illegible] E. SANCHO, [illegible] St Philippe.

EN entrepôt—[illegible] Mount Vernon, venant de Gênes—300 caisses Macaroni, [illegible] A vendre par A. LANATA.

AMANDES, AMANDES—[illegible] LANATA FRERE, 9 et 11, Jefferson.

ATTENDU par le navire Mississippi, venant de Gênes—[illegible] LANATA FRERE, 9 et 11, Jefferson.

CIGARES de la Havane—[illegible] CABALLERO & BASCALDO, Rue Vieille Levée No 46 entre Douane et Bienville.

JALAP DU MEXIQUE—[illegible] CABALLERO & BASCALDO, Rue Vieille Levée, No 46, entre Douane et Bienville.

SALSEPAREILLE DU MEXIQUE—Un lot de Salsepareille du Mexique. [illegible] CABALLERO & BASCALDO, Rue Vieille Levée, No 46, entre Douane et Bienville.

BOUCHONS—Un grand assortiment de bouchons, [illegible] CABALLERO & BASCALDO, rue Vieille Levée, No 46, entre Douane et Bienville.

FRUITS—[illegible] LANATA FRERES, 9 et 11 Jefferson.

VINS—[illegible] Chandon, 100 paniers Champagne Heidsieck Piper, [illegible] LANATA FRERES, 9 et 11, Jefferson.

ABSINTHE—[illegible] Pernod, Lecoultre & Berger, 300 caisses vermouth Noilly, Pratt & Cie, [illegible] LANATA FRERES, 9 et 11, Jefferson.

FRUITS—[illegible] figues de Smyrne, [illegible] dattes de Smyrne, [illegible] LANATA FRERES 9 et 11 Jefferson.

Cigares Principe.

25 MILLE Véritables cigares Principe, en magasin et à vendre par VILLARRUBIA & LAUGHLAND, Rue des Magasins, No 64.

TABAC à chiquer—2,000 caisses tabacs de la Virginie et du Maryland, à vendre par E. J. HART & CO, Rue Tchoupitoulas, Nos 77 & 79.

CIGARES de la Havane—[illegible] des marques du Globo et Intimidad, en débarquement de la Habana et à vendre par E. TROISGROS, rue de la Douane No 57, entre Chartres et Vieille Levée.

VERMOUTH—500 caisses de la marque Redon & Co en magasin—A vendre par S. D. GRATIAA & CO, No 50, rue Douane.

Dépôt des eaux minérales naturelles, de France, à la Nouvelle-Orléans.

En débarquement du navire [illegible] du Havre: [illegible] de Vichy, de toutes ses sources. [illegible] E. E. MOUGIN, pharmacien, Encoignure Dauphine et Douane.

SUCRE de la Havane—[illegible] caisses sucre blanc de la Havane, en débarquement du steamship Habana, et à vendre par VILLARRUBIA & LAUGHLAND, Rue des Magasins, No 64.

TOILES. TOILES.

GIQUEL & JAMISON,

126, rue du Canal

VIENNENT de recevoir d'Europe, un assortiment complet de toiles en tous genres, telles que: Toile à draps 12 1/4 Cretonne et d'Ecosse, Toile à chemises, d'Irlande et Courtrais, Damassé pour tables 8 4, 8 1/4, 10 1/4, Serviettes damassées du Béarn, Serviettes, mis [illegible] couleurs, Coutil fil, blanc et en couleur, Toiles à torchons et à matelas, Bas et chaussettes fil, &c &c. GIQUEL & JAMISON, 126, rue du Canal.

CITY HOSPITAL,

(Exclusivement pour la picote.)

PAR LE

DR. O. ANFOUX:

Rue des Champs-Elysées, entre Joséphine et Solidelle.

POUR ADMISSION S'adresser à l'Hôpital, rue des Champs-Elysées, ou au No 70, rue Baronne.

BI-CARB DE SOUDE—475 barillets de la marque Deacon & Co, en magasin et à vendre par W. H. VREDENBURGH, No 36 Vieille Levée.

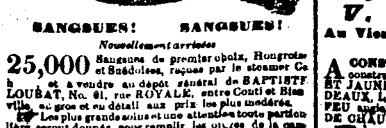

SANGSUES! SANGSUES!

Nouvellement arrivées

25,000 Sangsues de premier choix, Hongroises et Suédoises, reçues par le steamer Co [illegible] et à vendre au dépôt général de BAPTISTE LOUBAT, No. 81, rue ROYALE, entre Conti et Bienville, en gros et en détail aux prix les plus modérés. Les plus grandes soins et une attention toute particulière seront donnés pour remplir les ordres de la campagne. BAP. LOUBAT.

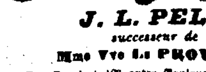

SANGSUES HONGROISES ET SUEDOISES

J. L. PELÉ

successeur de

Mme Vve L. PROVOST,

Rue Bourbon, 178, entre Toulouse et St Pierre, A l'honneur de prévenir MM. les médecins, pharmaciens et marchands de la ville et de la campagne, qu'il vient de recevoir un très grand assortiment de sangsues hongroises et suédoises, qu'il vend au prix très réduit comme ci-dessous: Hongroises et Suédoises, par mille........$70; do do par cent........10

VENTES A L'ENCAN.

Maïs. Maïs. Maïs.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

JEUDI, 16 mai 1861, à 11 heures A. M., il sera vendu sur la Levée, Premier District, au pied de la rue Girod, pour le compte de qui cela concerne—D. B., 184 sacs de maïs légèrement endommagé, débarqués du steamer Prince of Wales. Conditions—comptant.

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur, No 90 Passage de la Bourse.

IL sera vendu samedi, 18 mai 1861, à midi et demi, en face de la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans le Passage de la Bourse, entre Canal et Douane, Une barrouche et un Jersey wagon. Conditions—Comptant.

Vente de jugements, billets, comptes et actions, pour le compte de la succession de feu J. P. Moreira.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

EN vertu de deux ordres datés du 2 et du 7 mai 1861, lancés par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, samedi 25 mai 1861, à midi:

1o—LES JUGEMENTS SUIVANTS:

1o—Le jugement rendu, le 12 avril 1858, par le juge de la 2me Cour de District de la Nlle Orléans, en faveur de J. P. Moreira, contre Geo Rice, pour........$134 06

Avec 5 pour cent d'intérêt à partir du 6 mars 1853, et les frais.

2—Un autre jugement contre J. M. Broadwell, rendu le 26 avril 1859, par le juge de la 5me Cour de District de la Nlle-Orléans, sur l'intervention de J. P. Moreira, dans le procès de Saaw et Zuntz vs le bateau à vapeur Eclipse, son capitaine et ses propriétaires pour........$1,247 50

Avec 5 pour cent d'intérêt à partir du 5 janvier 1859.

3o—Le jugement rendu contre le bateau à vapeur Camden, son capitaine et ses propriétaires, en 1860, par le juge de la Cour de District des Etats-Unis pour le District Oriental de la Louisiane, dans l'intervention de J. P. Moreira, dans le procès de W. F. Kedrick vs ledit bateau à vapeur, son capitaine et ses propriétaires, pour........$52 50

Les dits jugements s'élevant à........$1,434 06

Pour être vendus en un lot. Conditions—Comptant.

2o—LES EFFETS ET COMPTES

D'après la liste qui sera exposée à la vente, au bureau de l'encanteur, à l'encoignure de la rue Conti et du Passage de la Bourse et à la dite Bourse des Négociants et des Encanteurs, s'élevant à........$4,485 70

Les dits billets et comptes seront vendus en un lot. Conditions, comptant.

3o—COMPTES

D'après la liste qui sera exposée aux susdits endroits, s'élevant à........$553 05

4o—ACTIONS

10—20 actions du "New Orleans Algiers Steam Ferry Company, de cent piastres chacune et sur lesquelles il été payé........$1,800

Pour être vendues en un lot—Conditions, comptant.

20—Dix actions de la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et de l'Ouest, de $25 chacune et payées en plein.

Pour être vendues en un lot—Conditions comptant.

N. B. Bien que les jugements, billets, comptes, &c., mentionnés plus haut soient considérés comme véritables, mais comme il [illegible] les dits jugements non satisfaits, le tout sera vendu sans aucune garantie quelconque, pour ce qu'ils rapporteront.

VENTES JUDICIAIRES.

H. A. Guyot vs ses créanciers et les créanciers de Guyot frères.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 15,956—En vertu de deux ordres de vente rendus les 24 et 25 d'avril 1861, et à moi adressés par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI 20 de mai 1861, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, pour le compte des créanciers des insolvables, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds et l'installation d'un magasin de marchandises sèches situé à l'angle des rues St-Louis et Vieille Levée, dans le 2me District de cette ville, suivant inventaire.

Aux termes par les dits insolvables à leurs créanciers. Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. E. T. PARKER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Joseph Hoza vs H. Homburg.

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 9,565—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, 25 de mai 1861, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'une Pharmacie située rue d'Orléans, No 182, dans le 2me District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour le [illegible] dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant au moment de l'adjudication. E. T. PARKER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Isaac Levy vs ses créanciers.

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 9,19—En vertu d'un ordre de vente rendu le [illegible] mai 1861, et à moi adressé par l'honorable Sixième Cour [illegible] le vendredi 24 de mai 1861 à 10 1/2 heures A. M. en mon magasin [illegible] au No 25, dans le 2me District, pour le compte des créanciers de l'insolvable, à la vente publique et adjudication de—Un stock de marchandises sèches, bottes et souliers, installation de magasin etc. Le tout abandonné par l'insolvable à ses créanciers et suivant inventaire.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication. E. T. PARKER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

AVIS JUDICIAIRES.

F. Borge, au profit de, vs plusieurs terrains. Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 9,519.

Bureau du Shérif, paroisse d'Orléans, Nouvelle-Orléans, le 25 de janvier 1861.

AVIS est par le présent donné que, en vertu d'un writ de saisie provisoire [illegible]

[illegible] 10 mai—20 25 E. T. PARKER, shérif.

Succession de Jean Antoine de Libano—No 18,148.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Jean Cunio de Libano a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu Jean Antoine de Libano, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la cour. E. MICHOT, Député-Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—H. Gray & Cie vs leurs créanciers—No 16,153.—Pour un ordre émané, Avis est donné aux créanciers de H. Gray & Cie de comparaître par devant E. G. Gottschalk, notaire public, [illegible] OSCAR LEBLANC, Député Greffier.

Bureau du Greffier, Nile Orléans, 16 avril 1861.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa charte amendée, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes pour dix mois expirées le 30 avril 1861		$801,478 14
Primes sur les risques d'incendie	$359,253 16	
Primes sur les risques des mers	194,887 33	
Primes sur les risques des rivières	356,429 26	
Primes sur les risques de la vie	306 00	
	$810,87[illegible] 14	
Montant des primes des dix mois expirées le 30 avril 1861		657,738 06
Pertes payées dans la même période, savoir:		
Sur les risques d'incendie	$162,79[illegible] 42	
Sur les risques des mers	1[illegible],71 83	
Sur les risques des rivières	1[illegible],80 24	
	$424,942 55	
A déduire pour intérêt, escompte, fonds contingent, En moins, dépenses générales et réassurances	4,446 78	429,495 70
Bénéfice net		$237,232 27

L'actif de la compagnie est comme suit:

Prêts garantis par actions de banques et actions publiques	13,129 87
Prêts sur bons et hypothèques	208 [illegible]
Effets à courte échéance, pour primes	201,[illegible]2 [illegible]
Dû pour primes, en voie de perception	65,6[illegible] 45
Prêt pour [illegible] des Etats Confédérés	100,000 00
1,600 actions de banque	176,500 00
$49,000 de bons de la ville consolidée portant six pour cent	41,160 00
$50,000 de bons de la ville six pour cent émis en faveur de chemins de fer	40,000 00
Script d'autres compagnies	22,[illegible] 00
Propriétés foncières	60,000 00
En caisse	61,76[illegible] 35
Total de l'actif	$1,042,859 95

Etat de la Louisiane,

Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'on se souvienne que le 11 mai 1861, pardevant moi, juge de paix, dans et pour la susdite ville, se sont présentés THOMAS A. ADAMS, président, et G. W. SPRATT, secrétaire, de la COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU CRESCENT, de la Nouvelle-Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés ont déclaré que le susdit tableau est exact et une copie exacte des livres de la Compagnie.

THOMAS A. ADAMS, Président. G. W. SPRATT, Secrétaire.

Assermenté et signé devant moi, à la Nouvelle-Orléans, le 11 mai 1861. A. D. MITCHELL, Deuxième Juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de payer un INTERET à raison de SIX POUR CENT l'an en argent sur tous les certificats de profit non payés, aux détenteurs des dits certificats ou à leurs ayant-cause, à partir du deuxième lundi (1er me jour de juin prochain); et après avoir mis en réserve plus d'UN MILLION DE PIASTRES des profits pour payer QUARANTE POUR CENT (40 pour cent) de l'émission de 1856, payables comme suit:

Vingt pour cent le deuxième lundi (10me) jour de juin prochain;

Vingt pour cent le deuxième lundi (9me jour) de septembre prochain.

Ils ont en outre déclaré UN DIVIDENDE DE SCRIP DE TRENTE pour cent sur les primes nettes de la Compagnie pour les dix derniers mois expirés le 30 avril 1861, pour lequel dividende il sera émis des certificats à partir du deuxième lundi (12me jour) d'août prochain.

La Compagnie continue d'assurer aux taux courants de prime, contre les dommages de la mer, des rivières, contre les pertes ou les avaries occasionnées par l'incendie.

THOMAS A. ADAMS, Président. GEORGE JONAS, Vice-président. G. W. SPRATT, Secrétaire.

Directeurs:

Samuel Bell,	P. Avendano,	Moses Greenwood
John Watt,	Samuel Smith,	W. B. Tullis,
M. O. H. Norton,	John D. Bein,	J. J. Noble,
C. T. Buddecke,	R. W. Estlin,	John C. Barelli,
R. B. Sumner,	P. Simms,	Alex Duthil,
H. M. Wright,	P. N. Strong,	John F. Caldwell,
G. S. Hawkins,	Th. Henderson,	A. Helne,
H. Freilsen,	J. J. Person,	Adam Giffen
S. H. Kennedy,	Corn. Fellowes,	Stamsy Covas,
W. G. Robinson,	James Turner,	M. Gillis,
G. W. Carroll	S. B. Newman,	

Matériaux pour constructions, briques et bois de chauffage.

V. DEMORUELLE,

Au Vieux-Bassin, coin Toulouse et Franklin.

A CONSTAMMENT en main des matériaux pour constructions, tels que: CHAUX, SABLE BLANC ET JAUNE, CIMENT, PLATRE DE PARIS, BARDEAUX, LATTES, MERINS. Aussi: BRIQUES A FEU anglaises, françaises et américaines, et du BOIS DE CHAUFFAGE de toutes les qualités. Les ordres de la campagne seront remplis avec soin et promptitude.

Mlle LEONTINE,

Ex-première demoiselle en robes de Mme F. ALBERT,

84, Rue Royale, au premier.

A l'honneur d'annoncer à sa nombreuse clientèle qu'elle continue à s'occuper de la confection de Robes en tout genre. Honorée du patronage des dames de la ville et de la campagne, elle s'appliquera, comme par le passé, à la justifier par son exactitude et le soin qu'elle apporte dans ses ateliers.

Cigarettes.

24,000 paquets de la marque "La Honradez" en débarquement du steamship Genl. Miramon, arrivé de la Havane, à vendre par SURNIO & BROTHER, Rue Gravier, No 86.

VENTES A L'ENCAN.

Placement très avantageux.

Maison en briques, à deux étages, dans la rue Louisa.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

SAMEDI, 18 mai 1861, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un terrain compris entre les rues Louisa, Grands Hommes, Good et Casacalvo. Le dit terrain forme l'encoignure des rues Louisa et Grands Hommes; il a 31 pieds de face à la rue Louisa, sur 91 pieds 7 pouces 6 lignes de profondeur et face à la rue des Grands Hommes ou City Railroad (chemin de fer de la ville). Ensemble une maison en briques à deux étages, située à l'encoignure des rues Louisa et Grands Hommes, couverte en ardoises, ayant, au rez-de-chaussée, un café et grocerie; au-dessus, une grande chambre convenable pour les exercices militaires et deux petites chambres; [illegible]

Conditions—$2,[illegible] comptant. L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $1,333 33 1/3 daté du 21 mars 1861, à trois ans de date, [illegible] Le reste, en deux paiements égaux, à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant 8 pour cent d'intérêt l'an avec transfert de la police d'assurance.

L'acte de vente pardevant Robert J. Kerr, notaire public.

Succession de veuve Joseph Castanedo, née Marie Rose Ramis—No 17,535.

Joseph Castanedo vs ses cohéritiers pour opérer un partage, &c.

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur, No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, jeudi seize mai 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un jugement rendu par l'honorable P. H. Morgan, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 11 avril 1861—les propriétés foncières suivantes appartenant à la succession, savoir:

1o—UN LOT DE TERRE situé dans le Troisième District de cette ville, formant l'encoignure des rues Esplanade et Galvez [illegible]

[illegible]

Termes et conditions—[illegible]

Actes de vente pardevant A. E. Bienvenu, notaire public.

VENTES A L'ENCAN.

VENTE SANS RESERVE.

30 pièces soie noire, 500 douzaines Mouchoirs batiste, 400 douzaines Bas et Marchandises sèches de saison.

PAR E. ROGER & CO, encanteurs.

JEUDI, 16 mai, il sera vendu, à 10 heures, à leurs salles d'encan, No 45 et 47, rue de la Vieille Levée—30 pièces Gros du Rhin noir, 400 douzaines Bas assortis, 500 do Mouchoirs batiste assortis, 150 do Mitaines filet assortis, 300 Robes jaconas et mousselines —ET— Un assortiment Marchandises sèches de saison. Conditions à la vente.

Succession de Clara Michel.—Vente pour opérer un partage.

PAR CHS E. FORSTALL, encanteurs, No 90 Passage de la Bourse.

IL sera vendu, SAMEDI, 18 mai 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, Un lot de terre situé au faubourg Trémé, dans l'îlet renfermé par les rues des Cramues, St Philippe, Galvez et Johnson, mesurant 30 pieds de face à la rue [illegible], sur cent pieds de profondeur, ensemble une maison bâtie en bois, [illegible]

Conditions—Un quart comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets portant 8 pour cent d'intérêt [illegible]

Succession de Jean Louis Dolliole,

Louis Drouin Dolliole et al vs Pierre Leon Bonneaze, tuteur de ses enfants mineurs—No 18,049.

POUR OPERER UN PARTAGE.

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur, No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu SAMEDI, 25 mai 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un jugement rendu le [illegible] avril 1861, par l'honorable P. H. Morgan, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans—Les propriétés foncières et les esclaves suivants savoir:

1o—VALCOUR, nègre créole, âgé d'environ 45 ans, cordonnier;

2o—NIQUAISSE, mulâtre âgé [illegible]

[illegible]

Termes et conditions. Pour les esclaves, moitié comptant et la balance à 6 mois de crédit en billets garantis par hypothèque [illegible]

Actes de vente pardevant A. E. Bienvenu, notaire public.

Succession de A. G. Bab.

Esclaves de valeur à l'encan.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 23 avril 1861, [illegible] SAMEDI, [illegible] à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Chartres, pour le compte de la succession—

1. CARTER, griffe âgé d'environ 35 ans, cuisinier, et bon domestique de maison.
2. PRESTILIA, griffonne [illegible] ans, [illegible]
3. HETTY [illegible]
4. FANNY, griffonne âgée d'environ 14 ans, ayant un défaut à l'œil, domestique de maison.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant E. Barnett, notaire public.

Compagnie d'Assurance Mutuelle

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

No 111, RUE DU CANAL.

CAPITAL SOUSCRIT $411,500.

—DIRECTEURS—

Alphonse Miltenberger,	J. B. Gribble,
E. R[illegible],	P. O'N[illegible],
G. M. Wright,	A. Reinhards,
L. Millaudon,	G. Saussier,
O. La ve,	S. M. Darby,
J. M. Bascaldo,	J. Tuyes

Cette compagnie qui a succédé à la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, assure contre les pertes et avaries occasionnées par les incendies contre les dangers des mers et des rivières, aux taux les plus modérés. J. TUYES, Président. J. W. HINCKS, Secrétaire.

COMPAGNIE D'ASSURANCE HOPE.

Nouvelle-Orléans.

Bureau, encoignure Canal et Passage de la Poste.

Nlle-Orléans, le 8 avril 1861.

A UNE assemblée générale de la Direction, tenue [illegible]

La bonification ci-dessus de 15 pour cent sera payée comptant, cette Compagnie n'émettant pas de scrip. HENRY PEYCHAUD, Président. S. PLASSAN, Vice-Président. LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Directeurs:

S. PLASSAN,	THOS. N. BLAKE
C. H. KERNION,	B. SAULTRE,
A. LAFOREST,	F. MORENO Jr,
F. MALOCHEE,	PAUL QUEYROUZE
H. PEYCHAUD	

Compagnie d'assurances mutuelle de l'Etat de la Louisiane.

BUREAU, RUE DU CAMP, No. 38.

Capital souscrit............$301,000.

E. GANUCHEAU, Président. AMADEO LANDRY, Vice-Président. A. PICOLET, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Amadée Landry,	Octave Voorhies,	W. G. Betterton
W. A. Atrenn,	Théodore Lanaux,	Frans Shaw,
Ad. Dumonde,	C. J. Bein,	W. Cooper,
John Gaudy,	E. Bordenza,	F. Hampton,
J. Lapene,	D. P. Logan,	P. Rotchford,
E. H. Harris,	C. Cavaroc,	Chas J. Leeds,
J. N. Robert,	J. W. Wagner,	J. G. McLearn,
A. D. Grieff,	L. Bouligny,	Valen Hoerman,
Théodore Frois,	W. A. Kent,	Magna Puig,
J. B. Murison,	J. Zolly,	Wm Crozat,
J. A. Benouchon,	J. J. Herr,	W. B. Conger.

Cette compagnie assure contre les périls des mers et rivières, la perte et les dommages [illegible] et tous les autres risques ordinaires aux taux courants de prime.

Nlle-Orléans, 1er septembre 1860.

AVIS.

M. ANTOINE DUBUC,

SECRETAIRE DE LA FABRIQUE DE L'EGLISE ST LOUIS DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Bureau No 27, place St-Antoine,

INFORME le public, ainsi que ses amis et connaissances, qu'il s'est intéressé avec M. J. BONNOT dans le magasin de fournitures d'enterrements et services funèbres, situé rue Ste-Anne, entre Chartres et Royale No 51—lequel sieur BONNOT vient de recevoir par les derniers arrivages de PARIS et de LONDRES, des

GARNITURES et INSTALLATIONS NOUVELLES,

blanches et noires, pour

CHARS FUNEBRES et CORBILLARDS,

dans un genre nouveau style européen, ainsi que tous articles concernant les funérailles, tels que [illegible] de velours, drap et crêpe, grandes et petites, [illegible] —crucifix, vierges, [illegible] et ornements de toutes sortes, ainsi que des étoffes pour deuil qu'il vendra à très bas prix.

M. J. BONNOT profite de cette occasion pour informer le public et ses amis, ainsi que ceux de M. DUBUC, que sans se flatter, il croit pouvoir maintenant fournir pour les enterrements &c., à ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance, les plus grands

Chars funèbres et Corbillards,

les plus beaux et mieux ornés de la ville, et [illegible] dans le style le plus récent de PARIS et de LONDRES, mieux et à meilleur marché que tout autre, et aux sociétés charitables de bienfaisance à un tiers de moins, tout ce qui concerne les funérailles, tels que cercueils métalliques de toutes grandeurs, doubles ou ponctuels, en drap, en velours, en acajou, noyer et bois ordinaire, grands et petits corbillards, voitures, catafalques, [illegible] lire et tentures noires et blanches, cierges, crêpe [illegible] lois d'invitation, ainsi que tout ce qui a rapport aux enterrements, &c.

Le sieur BONNOT s'occupera aussi de la construction, de l'ouverture et clôture des

TOMBES et FOURS dans le cimetière St-Louis.

Il se rendra aux domiciles des familles qui voudront bien placer leur confiance en lui, ou auront besoin de ses services quand les circonstances les nécessiteront, et ce, de nuit. Il veillera à ce que tout ce qui a trait aux enterrements et services funèbres soit rigoureusement fait et à la satisfaction de tous.

M. JEAN BONNOT s'occupera de la commande du clergé de la cathédrale St-Louis, ainsi que de toutes les autres églises de la ville, pour les familles qui le désireront passer payer le clergé de ladite Cathédrale pour les enterrements, &c.

J. BONNOT,

ENTREPRENEUR

De Pompes Funèbres,

Emploie et vend à son établissement, rue Ste-Anne, entre Chartres et Royale, [illegible] cercueils métalliques de Fisk et autres facteurs, ainsi que ceux en acajou, noyer et autres bois et doublés en plomb, zinc, &c. &c.

Magasin

51.......Rue Ste-Anne.......51

MAISON

GUILBAUX & GIEFERS,

Successeurs de T. DANFLOUS,

121 Rue Royale, 123

IMPORTATION de Sellerie anglaise et française et manufacture de Selles et Harnais, d'équipement militaire du Sud.

—ATTENTION—

Vu les circonstances, tout ordres donnés seront exécutés dans le plus bref délai et au meilleur marché possible; aussi, une grande quantité de Mors, Etriers, Selles, Brides, Tapis, Selle, Etoffes à couvertures en coton et en fils, venant d'Angleterre et de France, articles de chasse et d'équitation.

EN Douane—20 octaves eau-de-vie Rochelle, 4me preuve, 25 1/4 pipes cognac, Ed Janlin, 50 1/4 " " Ch. Jobit & Co. 25 1/4 " vieux cognac, J. Carle. A vendre par X. LAMBERT, rue des Magasins, No. 57.

Sucre de la Havane,

700 Caisses sucre blanc, sucre jaune et sucre brut, en débarquement du brick A. A. Chapman, arrivé de la Havane, à vendre par S PLASSAN, rue Vieille Levée, Nos 38 et 40.

SUCRE de la Havane—200 caisses blanc, jaune et brun, en magasin et à vendre par E. TROISGROS, 18 rue de la Douane, entre Chartres et Vieille Levée.

SUCRE de Philadelphie—150 barils de sucre raffiné de Philadelphie, en magasin et à vendre par E. TROISGROS, 18 rue de la Douane, entre Chartres et Vieille Levée.

CIGARES de la Havane—300,000, marques et grosseurs assorties, en magasin et à vendre par E. TROISGROS, 18 rue de la Douane, entre Chartres et Vieille Levée.

MOUTARDE française—75 caisses Moutarde, de 48 flacons chaque, d'importation récente. Chandelles patentées de Judd—100 caisses Chandelles patentées de Judd, à vendre par l'agent H. H. VREDENBURGH, No. 36 Vieille Levée.

HUILE D'OLIVE—350 paniers huile Avignon [illegible] et fils, Nice, d'importation récente, à vendre par W. H. VREDENBURGH, No. 36 Vieille Levée.

EN débarquement du navire Adelaïde Bel, du Havre et en magasin—300 douzaines Neuchatels. A vendre par M. A. CALONONE, 205 et 207, rue Royale et Dumaine.

SARDINES à l'huile—40 caisses de 100 1/2 Rodel, 150 caisses de 1/4 Rodel, J. Colin Ve Rozier. A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr., 38, Vieille Levée.

JAMBONS—50 tierçons jambons de Duffield et Davis, à vendre par GABRIEL PASCAL, Rue Vieille Levée, No 77.

WHISKY—50 barils vieux whisky Bourbon, 10 caisses London Old Tom gin, 40 caisses Cahoun whisky, 100 caisses Voldiner schiedam schnapps. A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr., 38 Vieille Levée.

EN débarquement du navire Iola Wyllie de Bordeaux—12 barriques vin blanc, [illegible] vin blanc, 40 barriques vin rouge pour familles. A vendre par E. DECHAMPS, 20, rue St-Louis.

EN débarquement du navire Activa, arrivé de Bordeaux—60 barriques vin rouge. 50 caisses vin rouge Margaux Medoc. A vendre par J. J. TARDOS, 43 Vieille Levée.

JALAP—4 balles Jalap du Mexique, venant d'être débarquées du brick Mexicain Esperanza, à vendre en Douane ou droits payés par CABALLERO & BASCALDO, Rue Vieille Levée, No 46, entre Douane et Bienville.

SALSEPAREILLE—4 balles salsepareille du Mexique venant d'être débarquées du brick Mexicain Esperanza, en magasin et à vendre en douane ou droits payés, par CABALLERO & BASCALDO, Rue Vieille Levée, No 46, entre Douane et Bienville.

Fromage de Strasbourg.

VENANT d'être reçu, un lot de fromage de Strasbourg, bien frais, le dernier envoi à recevoir cette saison, à vendre par DUNIZE & Co, encoignure Royale et Conti.

CATAWBA—14 barils vin supérieur, à vendre par S D GRATIAA & Co, [illegible] rue de la Douane.

PORC—50 barils mess épais; 200 barils rumps et prime, à vendre par GABRIEL PASCAL, Rue Vieille Levée, No 77.

BACON—Epaules, plats-côtes, prime et jambons, à vendre par GABRIEL PASCAL, Rue Vieille Levée, No 77.

MAQUEREAUX—100 barils gros No 2 et de rivage, 50 1/2 barils Nos 1, 2 et 3, à vendre par GABRIEL PASCAL, Rue Vieille Levée, No 77.

FARINE—100 barils farine extra, superfine et fine, à vendre par GABRIEL PASCAL, 77, rue de la Vieille Levée.

SPECIALITES

DU DOCTEUR VERGÉ.

DEPURATIF, Pommade, Injection, Poudres et Sirop anti-syphilitique du Dr Vergé. Les démangeaisons, dartres, boutons, écoulements de toute nature et en général toutes les maladies syphilitiques et de la peau, sont radicalement guéries par l'emploi des médicaments du docteur Vergé. Ces spécialités seront ordonnées selon le cas; s'adresser à F. LACAUSSADE, Pharmacien, Encoignure Orléans et Bourbon. Dépôt de tous les médicaments français patentés.

EN magasin—50 caisses absinthe L. Leooultre, 25 caisses vermouth Noilly Prat & Co, 15 " petits pois de Briant, 10 " " au beurre, 10 " champignons, 40 barriques vin rouge ordinaire, 30 " " St-Emilion No 1 pour familles, [illegible] St-Julien Médoc, Ht Brion 12 btles, Ht-Brion 24 1/2, Chs. Lafitte 12, Chs. Lafitte 24 1/2, Ht Sauterne 12, Ht-Sauterne 24 1/2, Ht-Barsac 12, Ht-Barsac 24 1/2. CAMILLE LACOSTE, 209 rue Royale enc. Dumaine.

FRUITS—50 caisses fruits au jus, 100 caisses fruits au jus, 100 " fruits à l'eau-de-vie, 100 " cerises à l'eau-de-vie, 10 " gelées de fruits, 10 " marmelade de fruits, 10 " variantes et Cornichons. A vendre par T. BAILLY BLANCHARD, 38 Vieille Levée.

CATAWBA—14 barils vin de Catawba, qualité supérieure. A vendre par S. D. GRATIAA & Co, 50 Douane.

VINS, HUILES, CHAMPAGNE &c—300 barriques vin rouge, 200 barils vin blanc, [illegible] caisses vin rouge, 300 paniers champagne, 300 caisses fruits au jus, [illegible] paniers huile de 11, 22 et 44 onces. En magasin et à vendre par PIAGGIO & VIOSCA, Jr, Nos 62 et 64, rue Vieille Levée.

HOUBLON, nouvelle récolte—40 balles en magasin. A vendre par CUSACHS & OGDEN, encoignure Royale et St-Philippe.

Papier pour le marché du Mexique.

VINGT caisses de papier à lettre. 50 balles de papier Florette pour cigarettes, sous les clefs de la douane et à vendre par A. CARRIERE & Cie, 37, Vieille Levée.

RHUM, [illegible] en magasin, à vendre par H. M. VREDENBURGH, No. 36 Vieille Levée.

VINS—300 caisses vin St-Julien, 100 caisses Château Margaux, 100 caisses Cos d'Estournel, 20 do Haut Barsac, 15 barils de do, 300 paniers champagne Perrier, 10 quarts Porto. A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr, 38, Vieille Levée.

CHAPEAUX! CHAPEAUX!—5 caisses Chapeaux de paille, à vendre par PIAGGIO & VIOSCA JR, Nos 62 et 64, rue Vieille Levée.

THE [illegible]

G. F. WEISSE, F. LIMET

Daily Paper [illegible]

THURSDAY [illegible]

SUBSCRIPTION [illegible]

[illegible] 25 cents a week [illegible]

Auctio[illegible]

The De[illegible]